

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE
--------------------------------	---

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 13 janvier 2025, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 13 janvier 2025 ; l'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier, les membres du Comité Syndical, se sont réunis au 1 rue des Pavéurs 91 000 Evry-Courcouronnes, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 129

Présents : BERTOL Gino (SIARCE), BERTOL Gino (Videlles), BOUTEILLE Erick, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DEMEULEMEESTER Stéphane, DIRAT Karl (SIARCE), DIRAT Karl (Villabé), DUGOIN Xavier, FOURNIER Pascal, HILGENGA Wilfrid, MORICHON Michel, NOEL Michel, PAGES Patrick, PROT Pierre, RASSIER Gérard, ROUSSET Laurent, TERRIER Michel

Pouvoirs : DELIANCOURT Jean-Claude (à Madame CASTAINGS Laurence), LE ROUX Jean-Claude (à Monsieur Xavier DUGOIN)

Absents : ABENA Gabin, AUDEBERT Gilles, BEAUDET Stéphane, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BERGDOLT Patricia, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOULEY Bernard, BOUSSAINGAULT Jean-Jacques, BOUSSELET Philippe, BOYER Dany, BRUNEL Rémi, BUDELLOT Laurence (SIARCE), BUDELLOT Laurence (Vert le Petit), CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), CHAILLOU Patrick, CHANDELIER Jean-Louis, COLAS Romain, CONAN Gauthier, CORDIER Corinne (SIARCE), CORDIER Corinne (Saint Vrain), COUDORO Bernardin (SIARCE), COUDORO Bernardin (Buno-Bonnevaux), COURTAS Grégory, DAMIATI Michaël, DASSA Emmanuel, DAVID Patrick, DELAITRE Jean-Marc, DELECOUR Bruno, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DESNOUE Jérôme, DJEARAMIN Ganesh, DUBOIS Jean-Pierre, DUBOIS Marcel, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DUPONT Germain, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FASSI Olivier, FAUVIN Dominique, FOUQUE Nicolas, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve le Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon), GUERTON Marc, GUILBERT Xavier (SIARCE), GUILBERT Xavier (Baulne), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HASSAN Zakaria, HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, LARCHER Olivier, LEREBOUR Christian, MARIN Arnaud, MARTIN Séverine, MATT Edouard, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris Orangis), MERIGOT Michaël, MITTELHAUSSER Johann, MORIN Jean-Marc (CAGPS), MORIN Jean-Marc (Lisses), MOURET Frédéric, NEDELEC Gaëlle, NOLLEAU Joel, PAROLINI François, PERDIGEON Alain, PEROT Joël, PETEL Yann, PETRILLI Olivier, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PLANTE François, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), RAUSCHER Patrick, ROUSSEAU Jean-Baptiste, SAC Patrice, SCACCHI Anne (CCEJR), SCACCHI Anne (Boissy Sous Saint Yon), SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TEILLET Alexis, TIQUET Corinne, TOULOUSE Bernard, VEROTS Dominique, WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (Etiolles)

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick PAGES est désigné secrétaire de séance

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

OBJET : ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R353-5-2 du code de l'énergie

Vu le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables

Vu le projet d'actualisation du schéma directeur de déploiement des IRVE sur le territoire du SMOYS

Considérant que le SMOYS s'est illustré en déployant dès 2016 une centaine d'IRVE.

Considérant que la très forte croissance du marché des véhicules électriques, conjuguée à l'évolution des réglementations bas-carbone, comme l'institution des ZFE (zones à faibles émissions) laissent prévoir une accélération de la demande de bornes de recharge publiques.

Considérant que le SMOYS est un acteur du service public, sa mission doit s'inscrire dans la cadre d'une équation économique soutenable qu'il compte agir aux côtés des acteurs privés comme les surfaces commerciales contraintes, elles-mêmes, à doter leurs parcs de stationnement d'IRVE.

Considérant qu'aux fins, d'une part, de mailler utilement et dans une logique de service public le territoire composé des 66 communes constitutives depuis le 1^{er} septembre 2021 de son périmètre, en cohérence avec le déploiement d'IRVE aux marges de son territoire engagé par les autres syndicats franciliens et d'autre part, de respecter une équation économique soutenable, le SMOYS a choisi de réaliser son premier schéma directeur en 2022.

Considérant l'arrivée de nouvelles communes, qui porte à 90 le nombre d'adhérents et avec l'accélération du besoin en recharges électriques, il est devenu nécessaire d'actualiser le schéma directeur.

Considérant qu'un travail a été initié début 2024 pour prendre en compte les nouvelles contraintes du territoire en matière d'IRVE ; que la préfiguration de cette actualisation a été présentée aux élus et aux financeurs, le 18 octobre 2024 ; que cette étape essentielle a validé le contenu et l'esprit du schéma directeur initial et de son actualisation.

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

ADOPTE l'actualisation du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) tel qu'annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN

Le secrétaire

Patrick PAGES

Date de publication sur le site :